

COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 15 MARS 2018

I- FINANCES

1- Compte administratif 2017

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	14 365 172,93 €
Recettes	14 485 827,47 €
Excédent de fonctionnement. 2016	1 171 751,02 €
Excédent global de fonctionnement 2017	1 292 405,56 €

Pour la section d'investissement

Dépenses	5 606 078,09 €
Recettes	5 258 839,55 €
Excédent d'investissement. 2016	455 224,24 €
Déficit d'investissement 2017	347 238,54 €
Excédent global d'investissement 2017	107 985,70 €
L'excédent de clôture 2017 toutes sections confondues s'élève à	1 400 391,26 €

2- Compte de gestion 2017

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

3- Budget Primitif 2018

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter les propositions de fonctionnement 2018 qui s'établissent comme suit :

Dépenses	15 862 048 €
Recettes	16 639 944 €
Excédent prévisionnel 2018	777 895 €

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter les propositions d'investissement 2018 qui s'établissent comme suit :

Dépenses	21 900 977 €
Recettes	26 575 595 €
Excédent prévisionnel 2018	4 674 617 €

4- Contribution fiscalisée et participation 2018 : tableau de répartition

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter :

- le tableau détaillant les coûts résiduels 2018 des pôles opérationnels et fonctionnels qui s'élève à 5 470 935 euros (tableau 1).
- le tableau de ventilation du résultat 2017 et lissage qui s'élève à 5 470 935 euros (tableau 2).
- le tableau de remboursement de la dette 2018 (capital et intérêts) qui s'élève à 1 017 307 euros (tableau 3).
- le tableau reprenant les montants des participations et contributions fiscalisées, par commune pour 2018 qui s'élève à 6 244 529 euros (tableau 4) qui sera signé par le Président et transmis aux services fiscaux.
dont 1 017 944 euros en participation et 5 226 585 euros en contribution fiscalisée.

II- TRAVAUX / MARCHES

1- Construction d'un groupe scolaire et d'un parking à Falicon – Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole NCA et la Commune de Falicon.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette maîtrise d'ouvrage unique assurée par le SIVOM Val de Banquière ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 350 000€ TTC pour les travaux et 26,47% des études et prestations de services ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à signer avec Monsieur le Président de la Métropole NCA ou son représentant et Mme le Maire de Falicon une Convention de maîtrise d'ouvrage unique reprenant ces montants, selon le modèle annexé.

2- Protection du quartier de l'Adrech contre les chutes de blocs à La Roquette-sur-Var (phase 1) – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 564 000€ TTC.

3- Etudes pour la réhabilitation de l'Eglise communale de Saint-Martin-du-Var – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :


- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 40 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

4- Délégation de maîtrise d'ouvrage – modification du modèle de convention.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage type selon le modèle annexé (les modifications proposées se trouvant dans la Convention annexée et les passages concernés surlignés).

AFFICHE LE 27 MARS 2018

LE PRESIDENT,
B.P. 39
06730
SAINT-ANDRÉ
DE LA ROCHE

H. COLOMAS